



COMMITTEE ON THE  
STATUS OF ENDANGERED  
WILDLIFE IN CANADA

COMITÉ SUR LA SITUATION  
DES ESPÈCES EN PÉRIL  
AU CANADA

## **Un fossile vivant est menacé de disparition : un élément de la biodiversité en déclin au Canada**

**GATINEAU, Québec, 28 novembre 2006.** L'un des plus gros poissons d'eau douce du Canada, l'esturgeon jaune, est menacé de disparition. Voilà un des importants constats faits par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) lors de sa dernière réunion tenue à Gatineau, au Québec, du 22 au 24 novembre 2006.

L'esturgeon jaune, comme toutes les espèces d'esturgeons, est un fossile vivant qui présente encore aujourd'hui les caractéristiques de ses ancêtres du Dévonien apparentées au requin. Ce poisson est énorme, avec un poids maximum de 185 kg, et jouit d'une grande longévité; le spécimen observé le plus âgé avait 154 ans. Cette espèce est le plus menacée dans la partie ouest de son aire de répartition (de l'Alberta au nord-ouest de l'Ontario), où elle a été désignée « en voie de disparition », et est considérée comme en péril à divers degrés dans le reste de son aire de répartition au Canada. L'esturgeon jaune est menacé par une variété de facteurs, notamment la surpêche et la perte d'habitat résultant de la construction et de l'exploitation de barrages. Les barrages représentent une importante menace pour de nombreuses autres espèces de poissons désignées « en péril » par le COSEPAC dans le passé, dont l'anguille d'Amérique, l'esturgeon blanc et le chevalier cuivré.

### **Plus de 500 espèces en péril**

Dans l'ensemble, 521 espèces sont aujourd'hui désignées « en péril » au Canada par le COSEPAC.

En plus de l'esturgeon jaune, sept autres espèces ont été évaluées lors de la réunion. Parmi celles-ci, on compte des populations indigènes de truites fardées versant de l'ouest, un poisson d'eau douce populaire auprès des pêcheurs récréatifs dans l'ouest du Canada; elles ont été désignées « préoccupante » en Colombie-Britannique et « menacée » en Alberta. Ces populations sont surtout menacées par l'hybridation et la compétition avec des espèces introduites de truites, notamment des souches non indigènes de la truite fardée et de la truite arc-en-ciel. La perte et la dégradation de l'habitat des cours d'eau

dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de l'espèce ont également contribué à son déclin.

Les épinoches du lac Misty, une paire d'espèces endémiques ne vivant que dans un seul petit lac de l'île de Vancouver en Colombie-Britannique, sont d'une valeur inestimable pour l'étude des processus évolutifs dans la nature. Elles ont été désignées « en voie de disparition » en raison des risques d'introduction illégale, accidentelle ou délibérée d'organismes exotiques, qui se propagent graduellement dans les écosystèmes d'eau douce de l'île de Vancouver.

La baleine à bec de Sowerby a été désignée « préoccupante ». Cette baleine rarement observée dans les profondeurs de l'Atlantique pourrait être affectée par le bruit des sonars militaires et des relevés sismiques.

Chez les plantes, le phasque de Vlassov a été désigné « en voie de disparition ». Cette mousse rare à l'échelle mondiale n'existe qu'en deux endroits au Canada, sur des bancs de limon à forte pente dans l'intérieur sud de la Colombie-Britannique. Ces bancs sont menacés par l'érosion souvent associée à l'aménagement et à la construction de routes.

Le COSEPAC a également examiné quelques espèces aquatiques dont l'évaluation a été renvoyée par le gouverneur en conseil à la demande du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) pour réexamen. Après s'être penché sur l'information fournie par le MPO, le COSEPAC a maintenu son évaluation première pour la population de l'Arctique de la morue franche, le bocaccio, le brosmé et la physe du lac Winnipeg.

### **Quelques bonnes nouvelles...**

Le COSEPAC a quelques bonnes nouvelles à annoncer.

Le Comité a conclu que la corydale de Scouler, une grande et remarquable plante vivace d'apparence semblable au cœur-saignant cultivé, pourra voir son statut modifié de « menacée » à « non en péril ». De récents inventaires ont en effet révélé que cette plante, que l'on trouve seulement sur l'île de Vancouver, est beaucoup plus abondante qu'on le croyait. En outre, la province de la Colombie-Britannique a créé, en vertu de sa *Forest and Range Practices Act*, huit nouvelles aires d'habitat faunique conçues spécialement dans le but de protéger cette espèce, ce qui a eu pour effet d'atténuer les menaces pesant sur elle.

Le dard vert, un poisson coloré semblable à la perche et vivant dans la région des Grands Lacs du sud de l'Ontario, a étendu son aire de répartition dans plusieurs cours d'eau; son statut a été modifié de « préoccupante » à « non en péril ».

## À propos du COSEPAC

Le COSEPAC évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres principales unités de la biodiversité considérées comme étant en péril au Canada. Pour ce faire, le COSEPAC se sert de connaissances scientifiques, traditionnelles autochtones, ou des collectivités, lesquelles sont fournies par de nombreux spécialistes provenant des gouvernements, des universités et d'autres organismes. Ces sommaires d'évaluations sont actuellement à la disposition du public sur le site Web du COSEPAC ([www.cosepac.gc.ca](http://www.cosepac.gc.ca)) et seront transmises en août 2007 au ministre fédéral de l'Environnement pour une considération de l'inscription en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). À compter de cette date, les rapports de situation complets seront mis à la disposition du public dans le Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* ([www.registrellep.gc.ca](http://www.registrellep.gc.ca))

Il y a maintenant 521 espèces inscrites aux diverses catégories de risque du COSEPAC, y compris 212 espèces *en voie de disparition*, 136 espèces *menacées*, 151 espèces *préoccupantes* et 22 espèces *disparues du pays* (c.-à-d. on ne les trouve plus à l'état sauvage au Canada). De plus, 13 espèces sont *disparues* et 41 espèces font partie de la catégorie *données insuffisantes*.

Le COSEPAC est composé de membres provenant de chaque organisme responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et des connaissances traditionnelles autochtones.

## Définitions de la terminologie et des catégories de risque du COSEPAC

**Espèce sauvage** : Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.

**Disparue (D)** : Espèce sauvage qui n'existe plus.

**Disparue du pays (DP)** : Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.

**En voie de disparition (VD)** : Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.

**Menacée (M)** : Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitatifs ne sont pas renversés.

**Préoccupante (P)** : Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

**Non en péril (NEP)** : Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.

**Données insuffisantes (DI) :** Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce sauvage à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce sauvage.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements :

**Jeff Hutchings**

Président du COSEPAC  
Department of Biology  
Dalhousie University  
1355 Oxford Street  
Edsell Castle Circle  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4J1

Questions d'ordre général :

Secrétariat du COSEPAC  
(819) 953-3215

[www.cosepac.gc.ca](http://www.cosepac.gc.ca)

Téléphone (1) : (902) 494-2687

Téléphone (2) : (902) 494-3515

Questions sur les plantes vasculaires :

**Erich Haber**

60 Baywood Dr.  
Stittsville (Ontario) K2S 2H5

Téléphone : (613) 435-0216

Questions sur les mammifères marins :

**Randall Reeves**

Okapi Wildlife Associates  
27 Chandler Lane  
Hudson (Québec) J0P 1H0

Téléphone : (450) 458-6685

Télocopieur : (450) 458-7383 (téléphoner avant)

[rrreeves@total.net](mailto:rrreeves@total.net)

Questions sur les mousses et les lichens :

**René Belland**

Devonian Botanic Garden  
University of Alberta  
Edmonton (Alberta) T6G 2E1

Téléphone : (780) 987-3054

Questions sur les poissons d'eau douce :

**Robert Campbell**

983 Route 800 E  
R.R. #1  
St. Albert (Ontario) K0A 3C0

Téléphone : (613) 987-2552

Pour obtenir des précisions au sujet des espèces évaluées et des justifications des désignations, veuillez consulter le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante :

[www.cosepac.gc.ca](http://www.cosepac.gc.ca)